

**Communiqué
de presse**



Contact presse

Département de l'information et de
la communication
01 40 15 80 11
service-de-presse@culture.fr

Frédéric Mitterrand étend la gratuité des musées et des monuments nationaux à tous les jeunes qui résident dans l'Union Européenne, quelle que soit leur nationalité.

Depuis le 4 avril, l'accès aux collections permanentes des musées et aux monuments nationaux est gratuit pour les jeunes âgés de moins de 26 ans ressortissants de l'un des 27 pays de l'Union européenne.

Cette mesure facilite l'accès aux lieux culturels pour des générations dont la situation financière est souvent fragile. Elle renforce ou réactive leur désir de culture, les incite, certains pour la première fois, à pousser les portes des musées et monuments. Elle a fait, en quatre mois, la preuve de son efficacité, puisque la fréquentation des lieux concernés par les jeunes de 18 à 25 ans a augmenté de 15% en moyenne.

Frédéric Mitterrand a décidé de donner toute son ampleur à cette mesure de démocratisation culturelle, conforme aux valeurs de la République et aux missions du Ministère de la Culture.

Le Ministre de la Culture et de la Communication vient donc de demander, à l'ensemble des musées et monuments nationaux, d'étendre la gratuité à tous les jeunes, quelle que soit leur nationalité, dès lors qu'ils sont résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne. Cette décision bénéficie, notamment, aux jeunes originaires de pays non européens qui suivent leurs études dans les pays de l'Union.

Paris, le 31 juillet 2009